

Europe

Les syndicats face à de nouveaux défis : environnement, sécurité/défense et guerre commerciale

Philippe POCHET et Odile CHAGNY

L'article analyse comment la Confédération européenne des syndicats (CES) et IndustriAll font face à trois enjeux désormais centraux de l'agenda européen : climat, sécurité-défense et commerce. Dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, la recomposition géopolitique et la remise en cause du libre-échange, les syndicats recentrent leur stratégie sur la politique industrielle, les conditionnalités sociales et l'emploi de qualité. Si ces nouveaux terrains ouvrent des marges d'action, le recul des politiques sociales et environnementales place surtout les syndicats dans une logique défensive face à la dérégulation.

This article analyses the ways in which the European Trade Union Confederation (ETUC) and IndustriAll cope with three issues now of central importance to the European agenda: climate, defence and trade. In a context defined by the war in Ukraine, geopolitical realignment and a re-examination of free trade, trade unions are refocussing their strategy on industrial policy, social conditionalities and quality jobs. While this new territory offers room for manoeuvre, the regression of social and environmental policies places trade unions above all in a defensive stance against deregulation.

Philippe Pochet est politologue, professeur affilié à Sant'Anna School of Advanced studies (Pise) ; Odile Chagny est chercheuse à l'Ires.

Cet article analyse les positions de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de l'organisation sectorielle IndustriAll face aux enjeux non classiques du répertoire syndical : le commerce international, les questions de défense et de sécurité et celles liées à l'environnement en général et au changement climatique en particulier. Toutes ces questions sont au cœur de l'actuel agenda européen. Ce dernier a été bouleversé par les nouvelles données géopolitiques et stratégiques (invasion de l'Ukraine, réarmement, nouveaux rapports de force globaux), mais aussi par les changements économiques liés à l'ouverture d'une nouvelle phase de la mondialisation et au changement des règles du jeu du commerce international.

Il est basé sur une lecture extensive des documents officiels de ces deux organisations et sur trois entretiens avec des dirigeants syndicaux européens d'une durée d'une heure chacun (encadré 1). D'autres entretiens réalisés dans le cadre de projets antérieurs ont permis également de mieux cerner le contexte¹.

L'article se structure comme suit. La première partie rappelle brièvement les points marquants de l'agenda européen de ces dernières années. Elle se centre sur les principaux changements de priorités intervenus entre la Commission von der Leyen 1 (2019-2024) et 2 (2024-2029). Ensuite, les trois domaines que nous examinons font l'objet d'une analyse séparée mais interreliée car ils ne sont pas indépendants les uns des autres. Le fil rouge qui les relie est celui de la politique industrielle européenne, qui apparaît dans les trois domaines à des moments

distincts et pour des raisons en partie différentes. La politique industrielle est, à la différence des trois autres domaines analysés, au centre de l'agenda syndical « classique ». Enfin, nous formulons quelques réflexions dans une conclusion qui ne peut qu'être provisoire au vu des changements extrêmement rapides de l'environnement politique et économique actuel.

Le bilan de la Commission von der Leyen 1 (2019-2024) et les nouvelles priorités de la Commission 2024-2029 face à l'agenda syndical européen

Si les Commissions Juncker et von der Leyen 1 sont très favorables à l'avancée de l'agenda syndical européen, la fin du premier mandat d'Ursula von der Leyen marque une évolution sur ce point, notamment à partir de la guerre en Ukraine. Ces nouveaux rapports de force reflètent la recomposition du champ politique, en Europe et ailleurs.

Une période exceptionnelle pour les priorités syndicales européennes

On peut dire sans peine que le première Commission Von der Leyen, et avant celle-ci la Commission Juncker (voir à ce sujet Tholoniati, 2021), ont été très favorables pour l'agenda syndical.

Le changement le plus visible est celui qui s'est opéré dans la politique sociale. Après l'absence de politique sociale européenne des deux mandats de la présidence de José Manuel Barroso, la dimension sociale a

1. Entretiens de 25 *leaders* syndicaux dont le président, secrétaire général, et secrétaire général adjoints de la CES menés par Christophe Degryse, Philippe Pochet et Sigfrido Ramirez Perez en 2022 ; entretiens portant sur les stratégies environnementales de la CES et de ses fédérations (Fabris, Pochet, 2025).

Encadré 1 - Les trois dirigeants syndicaux européens interviewés dans le cadre de cet article

Judith Kirton-Darling est secrétaire générale adjointe d'IndustriAll Europe en 2021-2023, puis élue secrétaire générale en 2024 en remplacement de Luc Triangle (élu à l'International Trade Union Confederation - ITUC) et réélue en juin 2025 pour le mandat 2025-2029. De nationalité britannique, elle avait auparavant été élue secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 2011 et députée européenne à partir de 2014.

IndustriAll résulte de la fusion de trois grands secteurs la métallurgie, la chimie et le textile. Elle est composée d'une dizaine de sous-secteurs dont celui de la défense. Il convient de noter qu'IndustriAll Europe fédère des fédérations nationales à l'échelle européenne : elle rassemble 200 organisations affiliées, provenant de 39 pays différents, dont le Royaume-Uni, mais aussi la Turquie, l'Ukraine, la Suisse, etc. IndustriAll Europe est affiliée à la CES. En tant que fédération européenne de syndicats industriels, elle est au cœur des défis posés au monde syndical par les enjeux de commerce international, de défense et d'environnement.

Claes-Mikael Stahl est secrétaire général adjoint de la CES depuis 2021. Il a été réélu au congrès de mai 2023. Ses responsabilités actuelles incluent, entre autres, le dialogue social, le commerce ainsi que la normalisation.

La CES est constituée aujourd'hui de 94 confédérations syndicales nationales réparties dans 42 pays ainsi que dix fédérations syndicales européennes, dont IndustriAll Europe. C'est l'unique organisation syndicale interprofessionnelle représentative des travailleurs au niveau européen.

Ludovic Voet est secrétaire confédéral à la CES depuis 2019 (mandat 2019-2023). Il a été réélu au congrès de 2023 (mandat 2023-2027). Depuis, son portefeuille couvre depuis le congrès de 2023 les questions industrielles, climatiques, énergétiques, ainsi que l'économie et le cadre de gouvernance économique, financier et monétaire européen. De nationalité belge, il était auparavant responsable jeunesse du syndicat belge Confédération des syndicats chrétiens (CSC).

progressivement pris une place plus centrale dans l'agenda communautaire sous les présidences de Jean-Claude Juncker et Ursula von der Leyen¹. Comme l'ont souligné entre autres Keune et Pochet (2023), un renouveau de l'Europe sociale s'est produit depuis 2016, principalement autour du Socle européen des droits sociaux, adopté en 2017 et revu en 2022². Ce renouveau

inclut les domaines du marché du travail, des relations de travail et de la protection sociale, avec trois dimensions principales : 1) une série de législations contraignantes et non contraignantes sur les marges du marché du travail, comme la directive sur les travailleurs de plateformes ; 2) des efforts pour renforcer et intégrer un système de relations industrielles à plusieurs

2. Un nouveau plan d'action est prévu dans les mois qui viennent.

niveaux dans l'Union européenne (UE), illustrés par la directive sur le salaire minimum adéquat ; 3) de nouvelles sources de financement pour l'Europe sociale (SURE, fonds pour la transition juste, fonds social pour le climat, fonds structurels, etc.). La notion de transition juste est devenue également de plus en plus centrale bien qu'intégrée de façon assez inégale dans les politiques environnementales (Sabato, Vanhille, 2024). En outre, on observe une intégration partielle des politiques sociales et des objectifs sociaux dans la gouvernance économique de l'UE, par exemple avec la prise en compte du Socle des droits sociaux et des Objectifs de développement durable (ODD) dans le Semestre européen et ses recommandations.

Les résultats obtenus sont donc impressionnants. Les syndicats sont durant cette période au centre du jeu soutenu par un commissaire aux Affaires sociales dynamique, Nicolas Schmit. Le patronat, représenté par BusinessEurope, est alors relativement inefficace à faire valoir ses priorités (pas de législation) et est largement absent des débats. Son refus de toute proposition en matière sociale contribue à le marginaliser.

Toutefois, la fin du mandat de la Commission von der Leyen 1 est marquée par des tensions croissantes, non seulement sur les questions environnementales, mais aussi sur les enjeux sociaux. En effet, ce renouveau des politiques sociales portées par la Commission ne remet pas en question la primauté ou les caractéristiques du modèle économique de l'UE, comme le

confirme la révision du Pacte de stabilité et de croissance en 2023. Ceci a surtout des conséquences importantes pour les années à venir avec le retour dans de nombreux États membres de l'austérité et la réduction des possibilités d'un investissement public massif dans la transformation verte (Calipel *et al.*, 2024). La conférence sociale de haut niveau de La Hulpe, organisée en avril 2024 sous la présidence belge avant les élections européennes, vise à ancrer des propositions sociales pour la prochaine législature. Cependant, sa déclaration finale sur le futur du Socle européen des droits sociaux³ n'est approuvée ni par les employeurs de BusinessEurope, ni par deux gouvernements (Autriche et Suède), premier signe clair d'un positionnement plus radical des milieux patronaux et de certains gouvernements conservateurs (Pochet, 2024).

Par ailleurs, l'agenda en fin de législature commence à évoluer sous l'effet de la guerre en Ukraine. La question de la défense européenne devient rapidement de plus en plus centrale (et ceci se renforce avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump). Le mot sécurité devient de plus en plus omniprésent dans les discours communautaires (Degryse, 2024).

Un deuxième changement est celui de la centralité du mot compétitivité⁴. Ceci trouve son origine d'une part dans la concurrence de plus en plus forte exercée par la Chine, en particulier dans les secteurs liés à la transformation verte (mais pas uniquement). Celle-ci a réussi à devenir dominante dans 6 des 10 secteurs listés dans son plan Made in China 2025. Le décrochage

3. <https://bit.ly/4pqNqsY>.

4. En soi, ce mot n'est pas nouveau et fait partie de l'histoire économique européenne : voir par exemple le livre blanc de Jacques Delors de 1993, « Croissance, compétitivité, emploi ». Toutefois, il n'était plus au centre de l'agenda communautaire depuis de nombreuses années.

économique ces dix dernières années avec les États-Unis est également devenu croissant (croissance, nouvelles technologies), y compris dans la capacité de mobilisation réglementaire et financière de ces derniers, illustrée par l'adoption de l'Inflation Reduction Act (IRA), qui va débloquer le débat européen sur la compétitivité, la politique industrielle et les emplois. Enfin, un troisième changement, qui résulte en partie du débat sur la compétitivité, est celui de la simplification réglementaire, censée stimuler la compétitivité des industries européennes. En effet, la nouvelle Commission européenne a proposé un programme de simplification ambitieux, notamment à travers de nouveaux paquets de simplification dits « Omnibus ». Le premier des sept présentés à ce jour vise la taxonomie et la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement. Ce premier paquet Omnibus de la Commission vise à exempter environ 80 % des entreprises des obligations de déclaration prévues par la directive sur le *reporting* extra-financier (CSRD)⁵ et à la simplifier pour les autres. Pour les petites entreprises, l'UE prévoit d'introduire des exigences volontaires en matière de *reporting* extra-financier. Cette directive fait aussi l'objet d'un clivage gauche/droite important. Après que le Parlement européen (PE) a rejeté la proposition en assemblée plénière en octobre 2025, un texte encore plus radical a été approuvé en décembre par une alliance entre le centre, la droite et les parlementaires de droite radicale et d'extrême droite.

Ces changements d'agenda s'articulent avec la production d'importants rapports écrits à la demande du Conseil européen⁶ par des personnalités reconnues chargés de baliser les futures politiques européennes.

La comparaison avec les États-Unis, qui révèle une perte de compétitivité européenne et des taux de croissance du PIB inférieurs (Erixon *et al.*, 2023), remet cette question et celle du marché intérieur au centre du débat européen. Elle est analysée dans deux rapports de haut niveau commandés par la Commission européenne, à la demande du Conseil européen, le premier à l'ancien Premier ministre italien Enrico Letta (2024) sur le marché intérieur et le second à l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi (2024), sur la compétitivité. Un troisième rapport, de Sauli Niinistö, ancien Président de la République de Finlande, publié fin octobre 2024 (Niinistö, 2024), traite des questions de défense. Son titre *Safer Together : Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness*⁷ est très révélateur du nouveau contexte géopolitique, dans lequel la notion de sécurité au sens large devient centrale (Degryse, 2024). Ces trois rapports vont influencer les lettres de mission des nouveaux commissaires européens (Pochet, 2025) et structurer la parole de la Commission von der Leyen 2, notamment dans son discours sur l'état de l'Union.

Sécurité, compétitivité et simplification deviennent les mots clés de la nouvelle

5. Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises qui prévoyait les premiers rapports pour 2024 : <https://bit.ly/4pDCdVU>.

6. Il s'agit d'une procédure assez commune dans l'histoire de l'intégration européenne. Pensons au rapport Cecchini (1988) par exemple sur le nombre d'emplois potentiellement créés par le marché intérieur en 1992 ou le rapport Monti (2010) sur la relance du marché intérieur.

7. « Plus sûrs ensemble - Renforcer la préparation et l'état de préparation des civils et des militaires en Europe ».

Commission. Toutefois, de manière plus positive, les questions de politique industrielle et d'autonomie stratégique⁸ sont également mises en avant, indiquant une certaine bifurcation d'un agenda auparavant libre-échangiste et de libre concurrence (voir *infra*).

Les politiques environnementales paraissent mises en pause, en particulier sur les questions de biodiversité ; le Pacte vert européen (Green New Deal), qui semblait faire l'objet d'un fort consensus politique et avait structuré l'agenda politique depuis 2019, devient l'objet de conflits politiques.

En matière de politiques sociales, il s'agit d'un tournant radical et les nouvelles propositions portant notamment sur la qualité de l'emploi, le logement, la pauvreté, l'union des compétences sont peu nombreuses (Pochet, 2025 ; Commission européenne, 2025a). L'inflexion est nette sur le volet numérique, avec l'abandon du projet de texte législatif sur l'intelligence artificielle (IA) au travail porté par le commissaire Nicolas Schmit lors de la première Commission von der Leyen. Le seul point positif est l'adoption de la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE), qui n'avait pas pu l'être avant la fin de la précédente législature (Rehfeldt, 2025). Mais surtout, une période de dérégulation sociale semble s'amorcer. Deux points vont particulièrement irriter les syndicats et une grande partie de la gauche politique. Le premier est celui de la simplification administrative (les paquets Omnibus, voir *supra*). En soi, cette question n'est pas

nouvelle : depuis le traité de Maastricht et l'adoption du principe de subsidiarité, différentes tentatives de simplification législative ont été entreprises sous des noms et formats divers (pour une généalogie, voir Brooks, 2025). Ce qui est différent ici, c'est la volonté de la Commission d'aller vite et de toucher de nombreux domaines sur lesquels des avancées avaient été faites lors de la Commission von der Leyen 1. Le second point de crispation est la proposition, contenue dans les rapports Letta (2024) et Draghi (2024), d'un possible 28^e régime en matière de droit des sociétés qui serait une alternative (simplifiée) aux 27 régimes nationaux. L'enjeu pour les syndicats est quelle pourrait avoir des conséquences majeures sur le droit du travail et en particulier sur les questions d'information/consultation, de participation, et de façon plus générale sur l'ensemble des droits sociaux. D'autres tentatives similaires avaient précédemment échoué⁹.

En résumé, les syndicats ne sont plus les maîtres du terrain en matière sociale, et leur registre d'action devient celui de la résistance au démantèlement des acquis. Le seul point positif est le débat sur la qualité du travail qui pointe en creux un problème en la matière, et pour laquelle la Commission devrait proposer une initiative législative en 2026 (Commission européenne 2025a ; IndustriAll, 2025a).

Un paysage politique en recomposition : à droite toute

Ces nouveaux rapports de force sont aussi le reflet des changements politiques

8. L'idée d'autonomie stratégique vient des domaines de sécurité défense mais s'est élargie à partir des années 2000. Selon la Commission, « l'autonomie stratégique de l'Europe, c'est réduire notre dépendance vis-à-vis des autres pour ce dont nous avons le plus besoin : matériaux et technologies critiques, produits alimentaires, infrastructures, sécurité et autres domaines stratégiques. C'est aussi donner la possibilité à l'industrie européenne de développer ses propres marchés, produits et services, ce qui dynamise la concurrence. » Pour une présentation du concept et son évolution, voir Van den Abeele (2021).

9. Pour une vue critique et historique, voir Meyer-Erdmann et Hoffmann (2025).

intervenues au sein des États membres. Comparé à la période précédente, le contexte a radicalement évolué. Actuellement, au Conseil européen, les partis sociaux-démocrates dominent dans seulement quatre États membres. L'équilibre politique au Parlement européen s'est déplacé nettement vers la droite, avec les Patriotes comme troisième groupe et les Conservateurs et réformistes européens (CRE) comme quatrième groupe. Le Parti populaire européen (PPE) lui aussi, a évolué davantage vers la droite. Cependant, le groupe des Socialistes et Démocrates (S&D) demeure le deuxième groupe le plus important du Parlement. Dans cette configuration, une Commission équilibrée gauche-droite est presque impossible, ce qui a conduit à la formation d'une Commission idéologiquement déséquilibrée, avec seulement quatre sociaux-démocrates contre quinze membres du PPE, cinq du groupe Renaissance, deux populistes de droite radicale et un indépendant. Ce déséquilibre est encore plus marqué que sous les Commissions Barroso, qui comptaient respectivement six et cinq sociaux-démocrates respectivement (Pochet, 2019). Bien que deux sociales-démocrates, Teresa Ribera¹⁰ et Roxana Mînzatu¹¹, occupent des postes de vice-présidentes, cela ne suffit pas à rétablir l'équilibre, surtout dans une Commission strictement contrôlée par sa présidente.

Sur le plan syndical, deux nouvelles équipes ont été élues à la CES et à IndustriAll lors de leurs congrès tenus en 2023 pour la première et 2024 pour la seconde, avec à leur tête respectivement Esther

Lynch (Irish Congress of Trade Unions – ITUC, Irlande) et Judith Kirton-Darling (Royaume-Uni) (voir *supra*, encadré 1). Même si dans des organisations internationales, les choix politiques dépendent essentiellement des alliances et conflits entre les grandes organisations nationales, on ne peut pas sous-estimer complètement les facteurs individuels et les différences de vision du syndicalisme européen selon les pays d'origine¹².

Par ailleurs, au niveau international, les choses évoluent aussi rapidement avec l'élection de Donald Trump en novembre 2024 et sa prise de fonction fin janvier 2025. Les premiers mois de 2025 ont largement renforcé les tendances sous-jacentes soulignées précédemment.

En matière commerciale, la nouvelle administration américaine change radicalement les règles du jeu et en finit avec le multilatéralisme. Pour l'UE, qui est fondée sur le marché intérieur et un commerce international ouvert, cela implique de réfléchir en profondeur sur son agenda libre-échangiste (entretien). En matière de défense/sécurité et particulièrement au sujet de l'Ukraine, l'incertitude à propos de la position du Président américain et les fortes craintes de la plupart des États membres vis-à-vis de la Russie contribuent à accélérer les débats et initiatives.

Le Pacte vert emblématique de la première Commission von der Leyen tangué, face à la posture radicalement climato-sceptique du Président américain et l'évolution des positions de certains partis

10. Teresa Ribera est espagnole. Elle occupe le portefeuille transition propre, juste et compétitive et est commissaire à la Concurrence.

11. Roxana Mînzatu, de Roumanie, est commissaire à l'Éducation, à l'Emploi de qualité et aux Droits sociaux. Elle n'a que peu de liens avec les syndicats.

12. Entretiens menés par Degryse, Pochet et Ramirez-Perez en 2022.

politiques. La Commission a fait des concessions dans plusieurs domaines des politiques climatiques et environnementales dans le sillage des protestations des agriculteurs en France et en Belgique contre le Pacte vert, soutenues notamment mais pas uniquement par l'extrême droite.

La Chine, qui a pris le *leadership* en matière de technologies vertes, a résisté aux pressions commerciales américaines et se renforce militairement. Pour autant, les relations entre les États-Unis et la Chine ne se sont pas améliorées, ce qui contraint les marges de manœuvre européennes (Sauviat, Serfati, dans ce numéro).

Après cette très rapide mise en scène, nous analysons successivement les trois domaines et présentons les principales positions syndicales.

Les défis environnementaux et du changement climatique

Dans un article précédent de la *Chronique internationale de l'IRES*, Fabris et Pochet (2023) avaient mis en évidence trois grandes phases dans la façon dont les syndicats se sont emparés de la question climatique. D'abord, dans les années 2000-2009, la CES a posé les premiers jalons concrets d'un programme de lutte contre le changement climatique. Ensuite, pendant la période 2009-2014, ces préoccupations ont temporairement été reléguées au second plan, au profit d'autres priorités économiques et sociales, telles que la réponse à la crise financière mondiale et la reprise économique. Enfin, les préoccupations environnementales sont réapparues dans les priorités de la CES, de 2015 à aujourd'hui. Ce regain d'intérêt pour ces questions est aussi dû au fait qu'à partir de la fin des années 2010, l'agenda législatif vert s'est

largement renforcé et diversifié avec l'adoption du Pacte vert européen (Dupont *et al.*, 2024).

L'article de la *Chronique* laissait la question du futur des positions syndicales ouverte. Le contexte a changé avant même que la nouvelle Commission soit nommée. L'autonomie stratégique et la politique industrielle européenne deviennent des questions centrales de l'agenda européen et syndical. Bien que la CES ait pris position sur la question de la politique industrielle, c'est le niveau sectoriel qui prévaut en la matière, en particulier celui des secteurs couverts par IndustriAll.

Vers une politique industrielle décarbonée ? Un défi pour les syndicats de l'industrie

Les emplois industriels étaient alors déjà soumis à de nombreuses tensions dans les secteurs traditionnels comme l'acier ou l'industrie automobile, soumis à la concurrence chinoise tant sur les prix que sur la qualité. Cette tendance s'est renforcée à la suite de l'augmentation du prix de l'énergie, conséquence de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La relance de la politique industrielle est inscrite à l'agenda européen depuis la communication de 2014 « Pour une renaissance industrielle européenne » (Commission européenne, 2014), et renforcée par la « nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe » en 2020, dans le cadre des transitions verte et numérique. Ceci a conduit dans un premier temps à réfléchir sur la question de l'autonomie stratégique (les dépendances structurelles de l'Europe). Le besoin urgent d'un plan industriel opérationnel pour l'ère du zéro carbone n'est toutefois apparu qu'après la reconnaissance

Encadré 2 - **Compétitivité versus conditionnalité : un équilibre difficile**

En février 2024, la déclaration d'Anvers¹, portée par le monde de l'industrie, est présentée à la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, exposant une demande commune en faveur d'un pacte industriel européen. Cette déclaration, centrée essentiellement sur la compétitivité des entreprises, est finalement signée par IndustriAll car elle comporte aussi une référence à des conditionnalités sociales mais pas par la CES (entretien). Cette déclaration a par la suite permis la signature d'une carte blanche commune avec le patronat qui contient une référence à la conditionnalité. Une controverse émerge alors au sein du mouvement syndical entre ceux qui pensent que le texte est très (trop) déséquilibré en faveur de la compétitivité et ceux qui y voient une possibilité d'accès aux centres des décisions communautaires, c'est-à-dire aux DG économiques (entretien).

Il n'y a toujours pas de consensus syndical interne sur le succès ou l'échec de cette stratégie.

1. <https://antwerp-declaration.eu/>.

des pressions géopolitiques exercées par la guerre en Ukraine et l'adoption de l'IRA aux États-Unis. La « politique industrielle pour l'ère du zéro net » est devenue le point central du Pacte vert européen en 2024 et constitue la principale orientation politique de l'UE. Elle a deux fonctions principales : créer des conditions de concurrence équitables en matière de normes de travail et de normes environnementales afin de protéger l'industrie européenne de la concurrence déloyale, et développer l'industrie européenne à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) en stimulant l'innovation et l'investissement (Galgóczi, Pochet, 2025).

Du point de vue syndical, IndustriAll a mis de plus en plus l'accent sur la nécessité d'une politique industrielle européenne et du renforcement du secteur industriel (Fabris, Pochet, 2025). Étant donné qu'IndustriAll représente les travailleurs qui sont les plus touchés par la transition énergétique, il n'est guère surprenant que ce sujet ait pris une importance politique capitale

pour cette organisation. Les mesures de transition juste ont été reconnues comme une priorité centrale lors de sa conférence de mi-mandat à Thessalonique en 2023 (IndustriAll, 2023) et dans son manifeste sur la transition juste de 2022, qui plaide pour une refonte de l'économie de manière équitable et inclusive dans le but de préserver et de créer des emplois de qualité. Ce manifeste souligne que la participation des travailleurs et de leurs syndicats à la gestion proactive et à l'adaptation aux changements industriels est essentielle, comme le résume le principe : « Rien sur nous sans nous ! » (IndustriAll, 2022).

Dans ce cadre, un point est devenu central pour l'ensemble du mouvement syndical européen : celui des conditionnalités. Le principe consiste à assujettir les aides aux entreprises à des critères sociaux (en matière de salaires minimum, de reconnaissance des syndicats, de négociations collectives, etc. ; encadré 2). Le « Pacte pour une industrie propre » (PIP) (Commission

européenne, 2025b) va dans ce sens. Il a reçu un soutien critique tant de la CES que d'IndustriAll. Selon la CES, ce dernier « offre à la fois des opportunités et des défis pour les syndicats et les travailleurs. S'il comporte des améliorations en matière de conditionnalités sociales, de transition juste et de politiques axées sur la demande, il n'est pas à la hauteur en matière d'investissement, de sécurité de l'emploi et d'abordabilité de l'énergie » (CES, 2025a).

Vers une opérationnalisation de la transition juste

Outre la politique industrielle, les conditionnalités sociales des aides aux entreprises et des investissements massifs – la priorité de la CES qui fait consensus dans le mouvement syndical –, la CES réclame une directive sur la transition juste (CES, 2024a) ; IndustriAll a de son côté adopté un manifeste et recueille les bonnes pratiques sur son site Internet (voir *supra*, IndustriAll, 2022)¹³.

Une tentative visant à développer un cadre de transition juste au travers du dialogue social sectoriel a failli voir le jour dans le secteur du gaz, mais les organisations patronales sous pression de grandes entreprises multinationales comme Shell et Total se sont finalement divisées¹⁴ et l'accord n'a pas été signé. La Commission était elle-même divisée sur l'intérêt de transformer ce possible accord en une directive (Pochet, 2024).

Toutefois, les syndicats, dans leurs positions générales sur les enjeux climatiques,

sont aussi très sensibles aux questions d'emplois et de pertes d'emplois, en particulier dans les bastions industriels où ils sont encore puissants (voir les contributions nationales dans ce numéro). Ainsi, on a pu remarquer récemment des évolutions dans les positions d'IG Metall sur l'électromobilité à la suite des pertes d'emploi dans le secteur de l'automobile en Allemagne. Elles ont conduit à la signature d'un texte conjoint en septembre 2025 avec les employeurs du secteur pour demander à ce que la date de fin de la production de voitures à moteur thermique, prévue initialement à 2035, soit repoussée (Kahmann, dans ce numéro). Avec les élections des conseils d'établissement allemands en vue et la possible montée de représentants liés à l'extrême droite, ce sujet deviendra de plus en plus sensible (entretien).

Les enjeux de réarmement et de sécurité/défense

La tentative européenne de développer un pôle en matière de sécurité et de défense connaît actuellement une accélération extrêmement rapide. Les conséquences sont multiples et ne peuvent pas être toutes intégrées dans le cadre de cet article. Nous nous limiterons donc à trois aspects de cette question : celui de son financement, celui de la définition même de la sécurité, et les types d'emplois qui pourraient être créés.

La place nous manque pour présenter toutes les initiatives européennes en matière de financement de la défense¹⁵. Nous nous limitons à quelques-unes d'entre elles.

13. Sur ce sujet, deux propositions de directive sur la transition juste écrites par des académiques proches du mouvement syndical ont été publiées récemment : Picard (2025) ; Carré, Tomassetti (2025).

14. Voir Degryse (2026, à paraître) ; *Financial Times*, « European gas industry abandons deal to retrain workers for low carbon economy », October 27, 2024.

15. Le lecteur intéressé trouvera un résumé clair sur le site touteurope : <https://bit.ly/4qdEWWr>.

La présidence du Conseil et les négociateurs du Parlement européen sont parvenus en octobre 2025 à un accord provisoire devenu définitif fin novembre sur le Programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), un programme de financement spécifique d'un montant de 1,5 milliard d'euros pour la période 2025-2027.

Selon la Commission européenne, l'EDIP vise à accroître la préparation de l'UE en matière de défense en améliorant la compétitivité et la réactivité de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Il a également pour objectif de soutenir la coopération industrielle en matière de défense avec l'Ukraine. En outre, l'EDIP établit le tout premier mécanisme visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en produits de défense dans l'ensemble de l'UE, ainsi qu'une « boîte à outils » juridique destinée à favoriser la coopération à long terme en matière d'armement entre les États membres (la « structure pour programmes d'armement européens »). Pour les syndicats européens que sont la CES, IndustriAll, Epsu (services publics), ETF (transport), ce sont surtout les aspects sociaux qui posent problème. La secrétaire générale adjointe d'IndustriAll Europe, Isabelle Barthès, résume les inquiétudes ainsi : « Nous sommes profondément préoccupés par les dispositions permettant des dérogations aux droits des travailleurs dans la production de produits dits "liés à la défense et pertinents en cas de crise" tout au long de la chaîne de valeur. Les conditions permettant de déclarer une telle situation de crise restent vagues – elles font uniquement référence de manière générale à des perturbations du marché intérieur – et sont loin de justifier la suspension des protections fondamentales du travail. »

Un point particulièrement important est que la Commission européenne a prévu des clauses d'exception des règles du Pacte de stabilité et croissance pour les dépenses militaires dans la comptabilisation des dépenses et des trajectoires budgétaires (Commission européenne, 2025c). En juillet 2025, 15 États membres ont activé cette clause dérogatoire, avec l'accord du Conseil.

De manière plus prospective, le cadre financier européen pluriannuel (2028 à 2035) proposé en juillet 2025 par la Commission, qui sera en négociation pendant les deux années à venir, accorde une place centrale à la défense au travers d'un nouveau fonds : le Fonds européen pour la compétitivité (FEC). Son volet « Résilience, sécurité, industrie de défense et politique spatiale » représente plus de la moitié du budget total du programme, avec environ 131 milliards d'euros qui devraient être consacrés à la défense.

Grâce au FEC, l'UE devrait :

- financer des projets européens de défense d'intérêt commun et des partenariats industriels transfrontaliers ;
- soutenir la R&D collaborative, le prototypage, les essais et la qualification de nouvelles technologies ;
- renforcer les capacités de production de défense et mettre en place des installations « toujours opérationnelles » pour la fabrication de produits critiques ;
- promouvoir les technologies à double usage et les synergies entre les secteurs civil et militaire ;
- la collaboration entre les secteurs spatial et de la défense afin de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe.

Il s'agit ici aussi de développer une nouvelle politique industrielle de la défense et d'assurer à l'UE une autonomie

stratégique à moyen et long terme tout en continuant sa collaboration avec l'Otan.

La CES entre mouvement pacifiste, tensions entre dépenses sociales vs militaires et défense de l'emploi de qualité

Dans ce domaine relativement neuf pour le mouvement syndical européen, il lui faut naviguer entre des intérêts et traditions nationales différentes et trouver un équilibre complexe.

La résolution adoptée par le Comité exécutif extraordinaire de la CES le 15 avril 2025 (CES, 2025b) réaffirme tout d'abord l'appel de la CES en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine face à l'agression de la Fédération de Russie, qui a ramené la guerre en Europe. Le texte souligne que la paix repose sur la justice sociale et insiste sur le rôle historique des syndicats dans la promotion de la paix. Il s'agit d'un point important pour une large frange du mouvement syndical : la stratégie européenne de sécurité doit être intégrée dans une stratégie globale de paix pour l'ensemble du continent et au-delà.

La CES appelle donc l'UE à renforcer son rôle pacificateur en privilégiant le respect du droit international, le multilatéralisme et la diplomatie pour résoudre les conflits, tout en rejetant l'agression militaire. Le point stratégique est que l'approche de la sécurité doit dépasser la seule défense militaire : « L'UE doit se concentrer sur un concept plus large de sécurité qui tienne compte de la nécessité de la résilience sociale, de l'égalité et de la sécurité économique, et qui traite des menaces pesant sur la démocratie

et des ingérences de gouvernements ou d'entreprises étrangers hostiles, de la cybersécurité, de la désinformation, des atteintes à la liberté académique ainsi que des effets du changement climatique, des catastrophes naturelles extrêmes et des risques sanitaires mondiaux » (CES, 2025b).

Les syndicats insistent sur la protection des financements dédiés aux objectifs sociaux, refusant que ceux-ci soient détournés au profit des dépenses militaires¹⁶ (voir les contributions nationales dans ce numéro). Avec un Pacte de stabilité aménagé pour certaines dépenses militaires (Commission européenne, 2025c), les syndicats craignent une réduction des dépenses sociales. Ils demandent la suspension des règles budgétaires de l'UE pour favoriser les investissements publics dans l'emploi, la transition écologique, l'éducation, et la santé. La résolution de la CES promeut une intégration accrue des politiques étrangères et de défense européenne, tout en garantissant les droits sociaux, la qualité de l'emploi et les libertés syndicales, y compris dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

Selon la CES, le cœur des enjeux reste les enjeux macroéconomiques, ainsi que la capacité d'investir dans la défense de l'environnement mais surtout dans le social (services publics, santé...). Cette position sur la priorité aux investissements et l'économie reflète celle adoptée sur la transition verte.

IndustriAll, en faveur de normes sociales élevées dans le secteur de la défense

IndustriAll a précisé sa position sur la situation des travailleurs du secteur de la

16. E. Albert, « Pour augmenter leurs dépenses militaires, les pays européens tentés de réduire l'État-providence », *Le Monde*, 30 septembre 2025.

défense face à ces nouveaux enjeux dans sa déclaration de Varsovie (IndustriAll, 2024a). Les principales demandes syndicales pour orienter la politique industrielle de défense de l'UE sont les suivantes. Elle réclame d'abord un investissement concret, soutenu et de long terme dans tout le secteur de la défense, de la R&D aux sites de production de pointe, en garantissant une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'aspect régional est particulièrement souligné. Tout comme la CES, IndustriAll insiste pour que les ressources publiques allouées à la défense ne se fassent jamais au détriment des objectifs sociaux et exige des conditionnalités sociales attachées à tout financement public. Elle demande une coopération étroite entre États, entreprises et syndicats pour renforcer la base industrielle et technologique de défense, combler les lacunes en matière d'investissement et augmenter les achats de produits et services de défense fabriqués en Europe. Les entreprises de défense doivent investir dans leurs sites et leurs salariés, en associant systématiquement les syndicats au contrôle des plans d'investissement, dans le cadre d'un dialogue social solide, avec droits à l'information, à la consultation et respect des conventions collectives. Le texte exige le plein respect des droits des travailleurs, y compris de la directive sur le temps de travail (voir *supra*). Il demande des normes élevées de santé et de sécurité, notamment sur les risques psychosociaux, ainsi qu'une analyse et une cartographie partagées de la production future pour préparer sites et main-d'œuvre. Enfin, il plaide pour une transition écologique et numérique juste, une répartition équitable des fonds européens, une stratégie ambitieuse de compétences pour former, perfectionner et attirer de jeunes travailleurs, afin de garantir des emplois industriels de qualité pour l'ensemble des salariés de la défense en

Europe (sur la qualité de l'emploi en général, voir aussi IndustriAll, 2025a).

Les enjeux de sécurité et de défense constituent un nouveau chantier pour le mouvement syndical, dont l'un des aspects est de faire du social un axe de la résilience et donc de la sécurité en général (Degryse, 2024). Mais les sommes qui devraient être consacrées à la défense dans les années à venir vont inévitablement être en concurrence avec les investissements massifs pour la transition verte et les coûts croissants des soins de santé et des retraites. D'autant que le Pacte de stabilité et de croissance n'a été revu que marginalement (sauf pour la défense). Ceci est un point essentiel qui est revenu dans tous les entretiens que nous avons menés.

Commerce international : le changement de paradigme

En matière commerciale, les discussions ont évolué en particulier à partir de la montée en puissance des enjeux liés à la dépendance aux terres rares à partir de la deuxième moitié des années 2010. Cette discussion s'est élargie durant la pandémie de Covid-19 du fait de la dépendance à une série de biens stratégiques, en particulier pharmaceutiques. Le modèle de libre-échange ne se portait pas bien depuis la mise à l'écart de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la multiplication d'accords bilatéraux ou multilatéraux. La montée en puissance de la Chine, accusée de subventionner massivement ses industries et en situation de surproduction structurelle, avait déjà largement questionné le libre-échange sans contrepartie, mais c'est sans nul doute l'approche radicalement différente du nouveau Président des États-Unis qui en a fondamentalement bouleversé les règles du jeu.

En matière de relations commerciales, le constat tiré par l'un des interlocuteurs syndicaux interviewés pour cet article est sans équivoque : nous assistons à l'heure actuelle à l'effondrement du paradigme néolibéral qui a fondé le système de commerce multilatéral. Comme indiqué ci-dessus, les facteurs en sont multiples : la nouvelle approche américaine, l'émergence de la Chine et dans une moindre mesure de l'Inde, les tensions croissantes autour du système multilatéral de l'OMC, la mondialisation asymétrique avec des conséquences importantes pour de nombreux secteurs industriels, la montée des extrêmes droites, etc. C'est, pour reprendre l'expression d'un de nos interlocuteurs syndicaux, « la fin d'un cycle historique », d'un système qu'il est difficile de regretter tant, au fil des années, le monde du travail « a plus servi l'économie mondiale qu'il n'en a bénéficié¹⁷ ». Pour les syndicats, le défi est majeur : comment penser et agir dans ce monde nouveau ? Comment « proposer une vision du nouveau paradigme économique » ?

Le défi est d'autant plus important que la question du positionnement vis-à-vis du libre-échange constitue une ligne de tension historique au sein du monde syndical européen, entre les tenants d'une approche d'opposition à la libéralisation commerciale et ceux de son encadrement social. Les syndicats allemands et nordiques soutiennent historiquement les accords de libre-échange (avec des clauses sociales) et la libéralisation du marché intérieur (à condition de renforcer le dialogue social européen). En

revanche, les syndicats français, italiens et espagnols entre autres se positionnent plutôt sur une ligne critique vis-à-vis d'une Europe considérée comme trop libérale et dont le libre-échange renforce la concurrence fiscale et sociale (le *dumping* social). C'est l'approche « Trade and Sustainable Development¹⁸ » (TSD, commerce et développement soutenable), institutionnalisée par l'UE à partir du traité de Lisbonne qui, en faisant la promotion du développement durable un objectif explicite de la politique commerciale commune (article 21 TUE et article 207 TFUE), a permis un repositionnement de la CES (CES, 2020). Ce repositionnement a en retour permis un nouveau consensus relatif, les syndicats allemands et des pays nordiques acceptant l'idée de conditionnalités sociales et environnementales, les syndicats d'Europe « du Sud » acceptant que le commerce puisse rester un levier de politique industrielle.

Les bases de ce consensus sont largement ébranlées. D'abord parce que le cadre actuel, notamment les chapitres TSD des accords commerciaux, a permis certains progrès, mais « il reste largement symbolique », « avec beaucoup de belles déclarations, mais très peu de mécanismes d'application¹⁹ » (entretien). Ensuite parce que les syndicats reconnaissent que l'idée d'un commerce « sans aucune friction » (pour reprendre l'expression de l'un de nos interlocuteurs), à droits de douane nuls, doit être abandonnée. Enfin parce que les fondements de la position pro-libre échange (coexistence de forts

17. L'économiste allemande Fritz Scharpf parle à cet effet d'asymétrie de l'intégration européenne (Scharpf, 2010). La littérature sur les impacts de la mondialisation met plutôt en évidence des effets asymétriques sur les travailleurs, au détriment en particulier des peu qualifiés. Pour une synthèse, voir notamment Cohen *et al.* (2017).

18. L'approche TSD désigne l'ensemble des chapitres et des mécanismes intégrés aux accords commerciaux de l'UE visant à garantir que le commerce international respecte les droits des travailleurs, les normes environnementales, les objectifs climatiques, les engagements internationaux (OIT, accords de Paris, biodiversité). La CES nomme des représentants dans les groupes consultatifs nationaux de suivi des engagements TSD.

19. L'exemple des droits proclamés, mais non contraignants du Mercosur étant emblématique.

secteurs exportateurs et d'États-providence solides) des syndicats nordiques sont eux même fragilisés par la politique américaine actuelle qui affecte les secteurs exportateurs de ces pays.

Le nouveau paradigme à construire amène les syndicats à « redécouvrir que commerce, sécurité et géopolitique sont étroitement liés²⁰ », à « accepter une certaine stabilité régulée », à « repolitiser la question du commerce » (entretien).

À court terme, élaborer un nouveau paradigme est loin d'aller de soi, la protection des emplois amenant, *de facto*, à se retrouver dans la situation de défenseur du libre-échange avec une réactivation potentielle des tensions entre les différents pays²¹. Tant la CES qu'IndustriAll dénoncent l'accord politique conclu fin juillet entre la Commission européenne et les États-Unis : « L'accord conclu récemment n'est pas un bon accord, ni économiquement réaliste. Il a au moins permis de réduire la tension » (entretien). Il a également permis de limiter les dommages face à l'intimidation économique exercée par les États-Unis²² (CES, 2025c). La position du Comité exécutif de la CES sur l'accord-cadre entre l'UE et les États-Unis adoptée en octobre 2025 part du constat que « les travailleurs ne tirent jamais profit des guerres commerciales ». Il dénonce le caractère insuffisant et asymétrique de l'accord-cadre, ce qui rend le résultat « asymétrique et incompatible avec les règles de l'OMC » (CES, 2025c).

Mais l'accord a aussi mis au défi les syndicats européens de maintenir une position commune alors même que chaque État membre a défendu son « bijou national » (entretien).

Tant la CES qu'IndustriAll posent le problème de la réponse de l'UE face au chantage économique de l'administration Trump. La position de la CES sur l'accord politique entre l'UE et les États-Unis demande que l'UE soit prête à retirer ses concessions tarifaires, et à déployer l'instrument anti-coercition²³ (Sauviat, Serfati, dans ce numéro).

IndustriAll a joué un rôle important pour alerter publiquement de la gravité de la crise du secteur de l'acier en Europe (IndustriAll, 2025b), due aux surcapacités chinoises qui ont fait perdre des dizaines de milliers d'emplois en Europe. Elle a formulé des exigences claires en faveur d'un nouvel outil européen capable de traiter des surcapacités structurelles du secteur, au-delà des simples sauvegardes. Elle a participé à la formulation avec les employeurs des propositions d'action de l'UE (Eurofer, IndustriAll, 2025). Cette stratégie s'est avérée payante, avec l'annonce début octobre par la Commission européenne de l'introduction d'un système de quotas à tarif préférentiel (TRQ – Tariff Rate Quota) (Commission européenne, 2025d) destiné à protéger l'industrie sidérurgique européenne.

20. Les négociations avec les Américains portaient sur le commerce et les droits de douane mais en étant étroitement liées aux dépenses en matière de défense et au soutien à l'Ukraine.

21. Selon les estimations de l'ETUI (Galgóczy *et al.*, 2025), ce ne sont pas moins de 4,78 millions d'emplois qui seraient concernés dans l'UE par l'augmentation des droits de douane, soit 2,4 % de l'emploi total.

22. « Threat of new US tariffs is a direct threat to European industrial jobs », IndustriAll, July 14, 2025, <https://bit.ly/3Xw9pTm>.

23. Cet instrument, adopté en décembre 2023, permet à l'UE de réagir collectivement lorsqu'un pays tiers tente de contraindre l'UE ou un État membre à modifier une politique, une décision ou une position souveraine (Règlement (UE) 2023/2675).

Une ligne de convergence claire se dégage aussi pour contrer l'attaque qui cible les normes réglementaires européennes (sécurité des produits, automobile, protection du consommateur, etc.). La CES craint ainsi que l'accent mis sur la « flexibilité » dans la coopération réglementaire entre l'UE et les États-Unis n'entraîne « un affaiblissement des normes européennes durement acquises » et ne risque de compromettre les normes en matière de négociation collective (CES, 2025c).

Elle identifie l'agenda « Mieux légiférer » de l'UE comme une « résurgence d'un programme de déréglementation de l'UE » (CES, 2024b), ce dernier étant jugé réducteur car privilégiant la quantification des coûts économiques à court terme pour les entreprises au détriment des impacts sociaux et environnementaux positifs d'une législation de qualité.

Conclusion

La politique industrielle européenne semble bien être le nexus principal où les trois thématiques que nous avons analysées séparément se rejoignent. Clairement liée aux enjeux écologiques, elle est aussi intrinsèquement liée au commerce et à la sécurisation des approvisionnements stratégiques. En matière de défense, elle est indispensable pour parvenir à une production militaire européenne. C'est un enjeu conceptuel pour l'UE qui s'est largement bâtie sur la libre concurrence (marché intérieur) et le libre-échange (accord multilatéraux et maintenant de plus en plus bilatéraux). Cette politique industrielle s'accompagne d'une demande d'investissements massifs (IndusTriAll, 2024b) ainsi que de la révision des règles du Pacte de stabilité et de croissance de la part des syndicats. En quelque sorte, même si les thématiques ne sont pas les plus

traditionnelles pour ces derniers, le nouveau contexte a permis de construire un discours syndical sur les thèmes de l'emploi de qualité, des conditionnalités sociales et surtout d'une nouvelle politique industrielle. Les tensions traditionnelles continuent d'exister en matière de commerce international entre ceux en faveur de la reconstruction d'un système multilatéral progressiste (clauses sociales et surtout leur contrôle effectif) et ceux qui privilégient des droits de douane protecteurs (acier, Carbon Border Adjustment Mechanism – CBAM). Toutefois, le changement de paradigme est tel que la ligne de fracture entre les partisans du libre-échange et ceux d'une approche plus critique sera amenée fort probablement à évoluer.

En revanche, le panier de propositions qui concerne la politique sociale *stricto sensu* est bien vide (à part la qualité de l'emploi) et les rapports de force politiques sont particulièrement défavorables. Le vote du PPE (centre droit) avec les droites extrêmes sur le premier paquet de dérégulation (Omnibus 1) est particulièrement inquiétant. Il indique que la droite traditionnelle a désormais décidé qu'une alliance à sa droite était acceptable et que la traditionnelle coalition pro-européenne (PPE, Socialistes, Libéraux avec un soutien des Verts) n'était plus qu'une option parmi d'autres.

Mais plus fondamentalement, ce qui ressort des débats syndicaux est une critique du modèle économique, du manque d'investissements dans le social (et la transition verte) et du carcan du Pacte de stabilité et de croissance.

Achévé de rédiger le 18 décembre 2025.

Sources :

- Brooks E. (2025), « Unpacking the ideas that shape the health policy process: A genealogy of the EU's Better Regulation agenda », *Journal of Critical Public Health*, <https://doi.org/10.55016/ojs/jcph.vi.79497>.
- Calipel C., Bizien A., Pellerin-Carlin T. (2024), *European Climate Investment Deficit Report. An Investment Pathway for Europe's Future*, Institute for Climate Economics, February, <https://bit.ly/446EReu>.
- Carré L., Tomassetti P. (2025), « Towards a directive on just transition within the European Union? A draft proposal exercise », *LAW Working Paper*, 2025/10, European University Institute, <https://bit.ly/4rxkXU3>.
- Cecchini P., Catinat M., Jacquemin A. (1988), *The European Challenge, 1992: The Benefits of a Single Market*, Farnham, Gower.
- CES (2020), « Position de la CES sur l'examen de la politique commerciale de l'UE », adoptée lors de la réunion du comité exécutif des 28-29 octobre 2020, <https://bit.ly/48fiZ31>.
- CES (2024a), « Une politique industrielle pour des emplois de qualité. Un cadre politique et une directive sur la transition juste pour anticiper et gérer le changement », adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 24-25 juin, <https://bit.ly/48NTWnK>.
- CES (2024b), « Position de la CES sur l'agenda "Mieux légiférer" – pour les personnes et la planète, pas pour le profit », adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 10-11 décembre, <https://bit.ly/4pKQUqf>.
- CES (2025a), « Évaluation stratégique de la CES sur le Pacte pour une industrie propre », adoptée lors de la réunion du Comité exécutif extraordinaire du 15 avril, <https://bit.ly/4pMsQDn>.
- CES (2025b), « Résolution sur la paix et la sécurité », adoptée lors de la réunion du Comité exécutif extraordinaire du 15 avril, <https://bit.ly/4iUBvBm>.
- CES (2025b), « Position sur l'accord-cadre entre l'UE et les États-Unis », adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 1^{er} et 2 octobre, <https://bit.ly/4pitxEC>.
- Cohen V., Rabier L., Shimi L. (2017), « Mondialisation, croissance et inégalités : implications pour la politique économique », *Trésor-Éco*, n° 210, novembre, <https://bit.ly/4pfBjyU>.
- Commission européenne (2014), « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Pour une renaissance industrielle européenne », COM(2014) 014 final, Bruxelles, 22 janvier, <https://bit.ly/3MKoyxX>.

- Commission européenne (2025a), « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Programme de travail 2025 de la Commission. Avancer ensemble : une Union plus audacieuse, plus simple et plus rapide », COM(2025) 45 final, Strasbourg, 11 février, <https://bit.ly/4p6obvq>.
- Commission européenne (2025b), « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Pour une industrie propre : une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation », COM(2025) 85 final, Bruxelles, 26 février, <https://bit.ly/4ph2QQJ>.
- Commission européenne (2025c), « Communication de la Commission. Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance », COM(2025) 2000 final, Bruxelles 19 mars, <https://bit.ly/48fHhd9>.
- Commission européenne (2025d), « Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil visant à remédier aux effets commerciaux négatifs de la surcapacité mondiale sur le marché de l'acier de l'Union », COM(2025) 726 final, Bruxelles, 7 octobre, <https://bit.ly/48xn6pY>.
- Degryse C. (2024), « *What if? Un agenda socio-environnemental dans une "Europe de sécurité" ?* », *Notes de prospective*, n° 11, <https://bit.ly/4pyGpGZ>
- Degryse C. (2026), « Dialogue social européen. Comment accomplir de plus grandes choses ? », in *Bilan social de l'Union européenne 2025*, ETUI/Ose, à paraître.
- Draghi M. (2024), *The Future of European Competitiveness. Part A: A Competitiveness Strategy for Europe*, European Commission, September, <https://doi.org/10.2872/1823372>.
- Dupont C., Moore B., Boasson E.L., Gravey V., Jordan A., Kivimaa P., Kulovesi K., Kuzemko C., Oberthür S., Panchuk D., Rosamond J., Torney D., Tosun J., Von Homeyer I. (2024), « Three decades of EU climate policy: Racing toward climate neutrality? », *WIREs Climate Change*, vol. 15, n° 1, p. e863, <https://doi.org/10.1002/wcc.863>.
- Erixon F., Guinea O., du Roy O. (2023), « If the EU was a state in the United States: Comparing economic growth between EU and US States », *Policy Brief*, 07/2023, ECIPE, <https://bit.ly/4iCLmM4>.
- Eurofer, IndustriAll (2025), « A European steel action plan. Together for a sustainable and resilient European steel sector with good industrial jobs », <https://bit.ly/48qYtLG>.

- Fabris B.L., Pochet P. (2023), « Europe : la Confédération européenne des syndicats et la transition juste », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 23-42, https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/12/C184_2.pdf.
- Fabris B.L., Pochet P. (2025), « European trade unions and the eco-social nexus », in Domorenok E., Graziano P.R., Zimmermann K. (eds.), *The Eco-Social Polity? Theoretical, Conceptual and Empirical Issues*, Oxford, Policy Press, p. 95-107, <https://bit.ly/4ivK1GO>.
- Galgóczi B., Pochet P. (2025), « Entre compétitivité et austérité : quelle est la prochaine étape de la transition verte et juste dans l'UE ? », in Sabato S., Ghailani D., Spasova S. (eds.), *Bilan social de l'Union européenne 2024. L'Europe sociale face aux paradigmes de sécurité et de compétitivité*, Bruxelles, ETUI/Ose, p. 65-89, <https://bit.ly/4rGRTcT>.
- Galgóczi B., Watt A., Akgüç M. (2025), « Trump on the trade and tariff warpath. How badly might the EU be affected? », *Working Paper*, 2025.06, ETUI, <https://bit.ly/3KDeXbB>.
- IndustriAll (2022), « Notre avenir ne se décidera pas sans nous ! Un Manifeste pour une transition juste », <https://bit.ly/3M6uOQz>.
- IndustriAll (2023), « Plan stratégique 2023-2025 », Conférence de mi-mandat, IndustriAll Europe, <https://bit.ly/3XRE8ua>.
- IndustriAll (2024a), « Déclaration de Varsovie. Pour des emplois industriels de qualité dans l'industrie européenne de la défense », Déclaration conjointe des syndicats représentant les travailleurs des industries de la défense, Bruxelles, 3 décembre, <https://bit.ly/4piZtZB>.
- IndustriAll (2024b), « Un plan d'investissement européen pour des emplois industriels de qualité », Prise de position 157/2024, Document adopté par le 30^e Comité exécutif d'IndustriAll Europe, Porto, 28-29 novembre, <https://bit.ly/3KDfrOX>.
- IndustriAll (2025a), « Emplois de qualité : une boussole pour la prochaine législation », Prise de position 164/2025, 16 avril, <https://bit.ly/4pDNB4p>.
- IndustriAll (2025b), « Saving the European steel sector and jobs », Declaration, May 15, <https://bit.ly/3Xsy23f>.
- Keune M., Pochet P. (2023), « The revival of Social Europe: Is this time different? », *Transfer*, vol. 29, n° 2, p. 173-183, <https://doi.org/10.1177/10242589231185056>.
- Letta E. (2024), *Bien plus qu'un marché. Rapidité, sécurité, solidarité : renforcer le marché unique pour assurer un avenir durable et la prospérité de tous les citoyens de l'UE*, Rapport présenté le 18 avril 2024 au Conseil européen, <https://institutdelors.eu/publications/bien-plus-quun-marche/>.

- Meyer-Erdmann M., Hoffmann A. (2025), « How a 28th company law regime jeopardises workers' rights », *ETUI Policy Brief*, 2025.05, September, <https://www.etui.org/fr/node/35274>.
- Monti M. (2010), *Une nouvelle stratégie pour le marché unique au service de l'économie et de la société européennes*, Rapport au Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, 9 mai, <https://bit.ly/3Knmeff>.
- Niinistö S. (2024), *Safer Together: Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness*, UCP Knowledge Network, European Commission, <https://bit.ly/48gHhK4>.
- Picard S. (2025), *Proposal for a European Just Transitions Directive. Improving working conditions for just transitions through the anticipation and management of change*, Friedrich-Ebert Stiftung, June, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/22125.pdf>.
- Pochet P. (2019), *À la recherche de l'Europe sociale*, Paris, Puf, <https://doi.org/10.3917/puf.poche.2019.01>.
- Pochet P. (2024), « Europe sociale : le dialogue social au centre des débats », *Décryptage*, Institut Jacques Delors, janvier, <https://bit.ly/48OmZYk>.
- Pochet P. (2025), « Quels enjeux sociaux pour la Commission von der Leyen II ? », *Décryptage*, Institut Jacques Delors, janvier, <https://bit.ly/44o4mbq>.
- Rehfeldt U. (2025), « Union européenne : la deuxième révision de la directive sur les comités d'entreprise européens : un parcours semé d'embûches », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 191, septembre, p. 37-55, https://ires.fr/wp-content/uploads/2025/09/C191_3.pdf.
- Sabato S., Vanhille J. (2024), « The European Green Deal and the "Leave No One Behind" principle: State of the art, gaps and ways forward », *Research Paper*, n° 63, OSE, May 16, <https://bit.ly/48tm9iu>.
- Scharpf F.W. (2010), « The asymmetry of European integration, or why the EU cannot be a "social market economy" », *Socio-Economic Review*, vol. 8, n° 2, p. 211-250, <https://doi.org/10.1093/ser/mwp031>.
- Tholoniati L. (2021), « Les années Juncker : un bilan économique et social de la Commission européenne 2014-2019 », *Revue française d'administration publique*, n° 180, p. 961-978, <https://doi.org/10.3917/rfap.180.0961>
- Van den Abeele E. (2021), « Vers un nouveau paradigme autour de l'autonomie stratégique ouverte ? », *Working Paper*, 2021.03, ETUI, <https://bit.ly/48uVBx9>.